

Mise en ligne : 19 janvier 2014.
Dernière modification : 3 février 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES POUR LA CULTURE DU COTON EN INDOCHINE

Suite de la tentative du Comptoir de l'industrie cotonnière*.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
POUR LA CULTURE DU COTON EN INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 juin 1923)

Cette société est constituée au capital de 400.000 fr. en 4.000. actions de 100 fr. pour étudier les questions concernant la culture du coton en Indochine et particulièrement au Cambodge.

Le conseil est composé de l'Union commerciale indo-chinoise ¹, de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO], des Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine [FACI], des Établissements Chané et Dumail ², de la Société Denis frères, de M. le colonel Bernard.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
POUR LA CULTURE DU COTON EN INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Culture_Coton_IC.pdf

Cette société vient de se constituer au capital de 400.000 fr. en 4.000. actions de 100 fr. pour étudier les questions concernant la culture du coton en Indochine et particulièrement au Cambodge.

Le conseil est composé de l'Union commerciale indo-chinoise [LUCIA*], de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO], des Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine [FACI], des Établissements Chané et Dumail ³, de la Société Denis frères, de M. Lederlin, sénateur.

DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

¹ Représentée par Joseph Vigne (1862-1942), ancien directeur de la Compagnie marseillaise de Madagascar devenu en 1908 administrateur-directeur de l'Union commerciale indochinoise. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Union_comm._I.C.pdf

² Directeur : Maurice Chané, ancien directeur-gérant de la filature Meiffre cousins et Cie à Hanoï. Voir Qui êtes-vous ?

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf

³ Directeur : Maurice Chané, ancien directeur-gérant de la filature Meiffre cousins et Cie à Hanoï. Voir Qui êtes-vous ?

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf

(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juillet 1923)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SFDIC_1901-1932.pdf

.....
La société a prêté son concours à de nombreuses affaires. Dans cet ordre d'idées, nous citerons ... la Société d'études pour la culture du coton en Indochine

BANQUE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 mai 1924)
(*L'Écho annamite*, 5 septembre 1924)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch._1875-1945.pdf

Souscription à la Société d'études pour la culture du coton en Indochine

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juillet 1924)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Commerciale_frse_IC.pdf

.....
En cours d'exercice, la société a pris des participations dans la Société d'études pour la culture du coton en Indochine...

Société d'études pour la culture du coton en Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 août 1924)

L'assemblée extraordinaire d'hier a régularisé l'augmentation de 1 million à 1.300.000 francs du capital social et modifié les statuts en conséquence.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES POUR. LA CULTURE DU COTON EN INDOCHINE
Siège social 96 bis, boulevard Haussmann-Paris.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-104, 106)

MM. PETILLOT, directeur à Pnom-Penh ;
MERKEL, assistant, agent de la Société à Battambang.

BANQUE DE L'INDOCHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 juin 1925)
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juin 1925)

Participation à l'augmentation de capital.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Exercice 1924
A.G.O. du 27 mai 1925
(*L'Écho annamite*, 5 août 1925)

[...] Nous avons participé, en outre, à l'augmentation du capital de plusieurs sociétés coloniales, notamment de la Société d'études pour la culture du coton en Indochine.
[...]

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES POUR LA CULTURE DU COTON EN INDOCHINE
(*La Revue coloniale* (mensuelle), juillet 1925)

Faute de quorum, l'assemblée ordinaire, convoquée pour le 8 juillet, a été reportée à une date ultérieure.

Tentatives européennes de culture du coton en Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 octobre 1925)

La Société d'études pour la culture du coton en Indochine, dont le siège est à Paris, a d'ailleurs repris l'examen de la question au Cambodge, et vient d'établir dans ce pays plusieurs champs d'essai où seront déterminées les meilleures méthodes culturales à mettre en œuvre.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES POUR LA CULTURE DU COTON EN INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 octobre 1926)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. Pierre Guesde, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1925, ne comportant pas de compte de profits et pertes.

MM. Legrand ⁴, Launay [CCNEO], Maspero [Bq fr.-chinoise], Chanée et Siegfried ⁵, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil indique que, pendant l'exercice écoulé, les opérations de culture ont été réduites afin de diminuer les frais généraux. Un nouvel essai de culture va être entrepris dans la région située entre le Mékong et le Bassac.

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1927)

En l'absence du colonel Bernard, M. Guesde a présidé l'assemblée de la Société d'études pour la culture du coton en Indochine. Un technicien a été récemment engagé pour faire des essais sur un terrain de 20 ha. entre le Bassac et le Mékong. MM. Lederlin et Bouvier et les Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine [FACI] ont

⁴ René Legrand : de la Compagnie générale des colonies.

⁵ Ernest Siegfried (1843-1927), du Havre. Il succède à Remy-Martin comme président de La Kotto. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/La_Kotto.pdf

abandonné le conseil d'administration. MM. Legrand, Launay, Maspero, Chanée, Siegfried ont été réélus administrateurs.

AMALGAME ET GÉNÉRALISATION HÂTIVE

Est-ce le commencement de la débâcle des affaires indochinoises ?
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, avril 1927)

Les *Petites Affiches* du 11 mars 1927 ont publié une convocation des actionnaires de la Société d'études pour la culture du coton en Indochine, en assemblée extraordinaire pour le 25 mars, en vue d'examiner la question de la dissolution anticipée de cette société.

Celle-ci avait été constituée, en juillet 1923, pour « l'étude de questions d'ordre technique, administratif ou financier concernant la culture du coton en Indochine et plus particulièrement au Cambodge ».

Le capital était fixé à 400.000 francs en 400 actions de 1.000 francs, toutes souscrites eu numéraire, porté successivement à un million et à un million 300.000 francs (août 1924).

Le premier conseil d'administration comprenait :

M. le lieutenant-colonel Fernand Bernard, président de la Société des messageries fluviales de Cochinchine ; la Société Denis frères, de Bordeaux ; la Société des forges, ateliers et chantiers d'Indochine ; la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient ; l'Union commerciale indochinoise et africaine ; les Établissements Chané et Dumail (de Paris), et M. Paul Lederlin, le fameux ex-sénateur d'affaires.

Diverses modifications furent apportées à cette composition et le conseil était encore composé officiellement, l'an dernier, avant l'assemblée du 30 septembre, de MM. Bernard, Pierre Guesde ⁶, René Bouvier ⁷, Maurice Chané, Jean Cottin ⁸, Étienne Denis, Fernandez, Paul Lederlin, Launay, R. Legrand, Le Gallen , Lionel-Marie, Maspero, Masquelier ⁹, le général Messimy [Cie gén. colonies], E. Siegfried et Joseph Vigne, c'est-à-dire qu'outre les représentants des sociétés fondatrices, on y trouvait ceux de certains groupes financiers qui s'étaient intéressés à l'affaire. Les noms de MM. Bouvier, Legrand, Messimy sont, par exemple, suffisamment explicites pour ceux qui suivent d'assez près les affaires financières.

Pourtant, à la même assemblée du 30 septembre 1926, on enregistrait les démissions de MM. Paul Lederlin et Bouvier et de la Société des forges, ateliers et chantiers de l'Indochine, mais M. Guesde, qui représentait antérieurement cette affaire à la Société

⁶ Pierre Guesde (1870-1955) : résident supérieur, puis (1923) administrateur de sociétés.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Pierre_Guesde_1870-1955.pdf

⁷ René Bouvier (1883-1954) : directeur de l'usine de carbure de silicium de La Bathie (Savoie) de la Société d'électro-chimie et d'électro-métallurgie (Ugine), puis administrateur délégué des Papeteries de l'Indochine (1913), membre du Conseil supérieur des colonies (1921), chevalier de la Légion d'honneur (1923). Entre à cette époque à la Société financière française et coloniale (SFFC) qu'il représente ici.

www.entreprises-coloniales.fr/empire/SFFC_1920-1930.pdf

⁸ Jean Cottin : ingénieur-conseil de la Banque de l'union parisienne (BUP), on le retrouve à la Société d'étude et de construction de centrales électriques, à la Société métallurgique de Normandie, à la Simotra, à la Société coloniale d'éclairage et d'énergie, de Saïgon.

⁹ Maison animée par Joseph Masquelier, partie prenante, avec, entre autres, la SICAF, dans la Cotonnière de Saïgon, l'Agricole et industrielle de Ben-Cui, les Thés de l'Indochine et la Cotonnière des Nouvelles-Hébrides. Mêlé en AOF à la Cie des cultures tropicales en Afrique (coton, puis sisal au Sénégal) et, en 1927-1928, à une éphémère prise de contrôle de la Banque française de l'Afrique (A.L.).

d'études, demeurait personnellement administrateur de celle-ci et en devenait même administrateur délégué.

À la vérité, les résultats obtenus par la société depuis sa création n'étaient pas sans motiver certaines de ces défections.

Voici comment s'exprime le rapport du conseil de la Société d'études présenté à la même assemblée :

« Dans notre précédent rapport, nous vous avons entretenus du premier essai entrepris par notre société, essai dont les résultats n'ont pas entièrement répondu à notre attente, tout au moins en ce qui concerne le rendement quantitatif à l'hectare.

Notre première intention avait été de poursuivre sans interruption nos expériences et de tenter, dès août 1925, un autre essai sur un nouveau terrain.

Mais nous avons, à la réflexion, estimé plus sage de consacrer une année à l'amendement du sol de notre futur champ d'essai, plutôt que de faire une expérience hâtive et moins bien préparée.

Ce délai devait nous permettre, par ailleurs, de rechercher un technicien susceptible de diriger et de suivre cet essai avec les meilleures chances de succès et en en tirant le maximum de renseignements.

Dans ces conditions, nos opérations ont été, durant le dernier exercice, excessivement réduites et se sont bornées à des cultures de légumineuses et à des travaux de préparation du sol exécutés par un personnel très restreint de façon à diminuer dans la plus large mesure nos frais généraux.

Nous avons récemment engagé le technicien qui nous était utile : il vient de débarquer dans la colonie, où, dès son arrivée, il s'est occupé des premiers travaux de préparation de l'essai qui se fera au cours des mois prochains.

Nous avons, pour cette expérience, et afin que les résultats que nous obtiendrons nous donnent d'utiles renseignements pour l'avenir et le développement éventuel de notre société, choisi un terrain d'une vingtaine d'hectares dans la zone située entre le Bassac et le Mékong, à proximité immédiate de la région où nous avons demandé une concession. »

En résumé : essais antérieurs nuls et le projet de dissolution anticipée, porté à l'ordre du jour de l'assemblée du 25 mars, semble indiquer que les tentatives plus récentes n'ont pas donné de meilleurs résultats.

Disons tout de suite, et afin d'éviter toute fausse interprétation, qu'il ne faut voir, dans cette étude, aucune critique contre la Société d'études pour la culture du coton en Indochine. Nous sommes presque tentés de dire : « Tout au contraire ».

En effet, cette société a été créée dans des conditions qu'il aurait été souhaitable de voir appliquer à de nombreuses autres affaires coloniales. Elle a été constituée, dans un groupe restreint, ses titres n'ont pas été répandus dans le public avec des majorations plus ou moins scandaleuses. Ce sont là les véritables méthodes d'études et d'exploitation rationnelles des richesses naturelles ou industrielles d'un pays.

Mais, précisément, l'échec de la Société d'études pour la culture du coton en Indochine nous paraît devoir être d'un enseignement fort suggestif pour ceux qui se sont laissés entraîner à acquérir en Bourse, et dans des conditions spéculatives qui ont entraîné déjà de nombreuses protestations, des titres d'autres valeurs indochinoises, et particulièrement d'actions et de parts de sociétés cotonnières en Indochine.

Telle, pour ne citer que cet exemple, la Société Cotonnière de Saïgon, dont les actions se négocièrent jusqu'à 775 francs et les parts dépassèrent 6.000 fr. (cours actuels : 410 fr. et 4.500 fr.), société industrielle émanant du même groupe, qui pouvait peut-être donner certaines perspectives favorables si les essais de culture de la Société d'études avaient donné des résultats intéressants, mais sur laquelle l'échec de cette dernière aura, indiscutablement, des répercussions défavorables.

En fait, l'échec de la Société d'études pour la culture du coton en Indochine pose le problème de la vitalité industrielle et commerciale de toutes les affaires appartenant aux groupes intéressés à la société pour lesquelles on a laissé miroiter les meilleurs résultats ultérieurs afin de pouvoir monter sur ces perspectives les grandes et scandaleuses spéculations boursières que l'on sait.

Et, nous sommes, dans ces conditions, en droit de demander si la dissolution de la Société d'études ne sonne pas le premier glas de la débâcle des affaires indochinoises.

VALEURS COLONIALES
UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 août 1927)

L'Union commerciale indochinoise a pris des participations dans des affaires très diverses : ... Société d'études pour la culture du coton en Indochine

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1929)

La Société d'études pour la culture du coton en Indochine vient de procéder à sa liquidation définitive. Les comptes du liquidateur ont fait apparaître un crédit de 185.114 francs qui a été absorbé par le paiement de l'indemnité réclamée par le directeur et par divers paiements ; le solde de 2.220 francs a été réparti entre le personnel.

Le colonel Bernard, qui présidait l'assemblée, a exprimé ses regrets que l'administration ne fût pas venue en aide à la société et que, à partir du jour de sa création, la colonie ait supprimé les crédits prévus pour le développement de la culture du coton.

En tout cas, la société tient sa documentation à la disposition de ceux qui voudraient tenter la culture du coton en Indochine. Le seul résultat certain qu'elle ait obtenu, c'est que le cotonnier ne peut pas prospérer dans la terre à rizière.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 avril 1929)

La veille du jour où il présida l'assemblée de la Saïgonnaise de Navigation, M. le colonel Bernard présida l'assemblée de la Société d'études pour la culture du coton en Indochine.

Cette société, créée en mai 1923 au capital de 1.300.000 fr. divisé en 1.300 actions de 1.000 fr., comptait un grand nombre de sociétés indochinoises représentées dans le conseil par MM. F. Bernard, Guesde], Denis, Launay, Legrand, Le Gallen, [Jules] Lionel-Marie [Sicaf], [Georges] Maspero, Vigne [LUCIA], Chané, [Jean] Cottin, Masquelier, Messimy et Siegfried.

Il s'agissait surtout de procéder à des études pratiques avec le concours de l'administration, mais celle-ci s'est dérobée et au bout de trois ans, la société dut abandonner ses travaux après avoir dépensé 120.000 piastres. Elle n'avait obtenu d'autre résultat que d'établir que les terrains de rizières ne conviennent pas à la culture du coton.

Le colonel Bernard a présenté les résultats des comptes de liquidation. La majeure partie de l'actif disponible a été absorbée par les dommages-intérêts payés à M. Merckel, directeur de la société (7.156 \$).

Le colonel Bernard n'a pas caché son amertume :

Il est certain, dit-il, que, lorsque nous avons décidé d'étudier en Indochine la culture du coton, nous comptions tous que nous trouverions auprès de l'administration et de tous ses représentants un concours constant tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral. Nous avons le droit de compter sur ce concours matériel puisque, dans les années qui ont précédé la constitution de votre société, il était constamment porté, soit au budget général de la colonie, soit au budget local du Cambodge, des sommes destinées à favoriser la culture du coton en Indochine. Nous pensions que ces sommes pourraient être mises à la disposition de notre société soit à titre de subventions, soit à un autre titre.

Le résultat de notre intervention a été bien simple : l'administration de l'Indochine n'a pas manqué de montrer de quelle façon elle entendait les questions économiques. Dès le jour où elle a vu qu'un certain nombre de personnalités de la colonie voulaient consacrer, dans l'intérêt du public en général, des fonds à l'étude de la culture du coton, elle a purement et simplement supprimé ses subventions.

L'attitude de l'administration ne nous surprend pas. Nous l'avons vue récemment faire payer des terrains 12 \$ l'hectare à la Compagnie Commerciale Agricole Indochine qui voulait y planter du coton et qui, effectivement, en a planté 50 hectares.

L'échec de la Société d'Etudes est fâcheux, car il tend à faire croire que la culture du coton est impossible dans des conditions rémunératrices pour une entreprise européenne dans le Sud-Indochinois.

X.
